

Le Préfet de l' Aisne

à

Mesdames et Messieurs les Maires  
*en communication à Mesdames et Messieurs les Sous-Préfets*

Laon, le **15 JUIN 2022**

**Objet : Campagne d' information et de prévention des risques liés aux fortes chaleurs et à la canicule**

Dans le cadre du plan canicule, et au regard des épisodes de fortes chaleurs enregistrés les années passées, le ministère des Solidarités et de la Santé et Santé Publique France renouvellent leur campagne d' information et de prévention des risques liés aux fortes chaleurs.

Pour rappel, le terme « vague de chaleur » se décline en quatre situations :

- **pic de chaleur** : chaleur intense de courte durée (un ou deux jours) présentant un risque sanitaire pour les populations fragiles ou surexposées ; il peut être associé au niveau de vigilance météorologique jaune ;
- **épisode persistant de chaleur** : températures élevées qui perdurent dans le temps (supérieures à trois jours) et constituent un danger pour les populations fragiles ou surexposées ; il peut être associé au niveau de vigilance météorologique jaune ;
- **canicule** : période de chaleur intense pour laquelle les indices bio-météorologiques dépassent les seuils départementaux pendant trois jours et trois nuits consécutifs (pour l' Aisne : température minimale 18°, température maximale 33°) et susceptible de constituer un risque pour les populations fragiles ou surexposées ; elle est associée au niveau de vigilance météorologique orange
- **canicule extrême** : canicule exceptionnelle par sa durée, son intensité, son étendue géographique à forts impacts sanitaires mais aussi sociétaux ; elle est associée au niveau de vigilance météorologique rouge.

L' annexe jointe reprend les mesures de gestion des vagues de chaleur en cas de déclenchement des différents niveaux de vigilance.

Compte-tenu du réchauffement, les épisodes de fortes chaleurs et de canicule vont être de plus en plus nombreux. Il est donc important d'amener la population à acquérir les bons réflexes dès les premières chaleurs, sans attendre d'être en vigilance jaune ou orange.

Comme les précédentes années, et afin de sensibiliser la population à ces risques, vous trouverez sur le portail Internet des services de l'État dans l'Aisne ([www.aisne.gouv.fr](http://www.aisne.gouv.fr) rubrique : politiques publiques – solidarité et cohésion sociale – plan canicule – campagne nationale canicule) les supports relatifs à cette campagne nationale.

D'autres sites sont également consultables :

- plan national canicule : <http://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-climatiques/canicule>
- plateforme téléphonique d'information « Canicule » accessible au 08.00.06.66.66 et activée l'été à partir du premier épisode de canicule (appel gratuit de 9h à 19h)
- carte de vigilance Météo France : <https://vigilance.meteofrance.fr>
- canicule et fortes chaleurs – risques :  
<https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/climat/fortes-chaleurs-canicule>

Je vous remercie pour votre contribution à cette action de sensibilisation, et pour votre mobilisation en amont et pendant une éventuelle canicule.

**Pour le Préfet et par délégation,  
le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet,**



**Jérôme MALET**